

Cahier d'acteurs

Les propos tenus au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que son auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



N°21 Juin 2010



Fédération des associations de commerçants-artisans Coeur de Somme

La Fédération des associations de commerçants-artisans Coeur de Somme présidée par Monsieur Raymond Gaudet, par le vote unanime de son bureau s'est déclarée en faveur de la réalisation du barreau TGV Picardie-Roissy. Coeur de Somme réunit les Associations commerciales et artisanales suivantes : Val de Nièvre, Poix de Picardie, Doullens, Roye, Ailly sur Noye, Corbie, Montdidier, Beauval et Conty.

L'ensemble des Associations commerciales et artisanales fédérées au sein de « Coeur de Somme », considère que ce barreau est le moyen adapté pour répondre au développement d'Amiens et de la Picardie. Il est à même de lui apporter un atout incontournable pour l'intégration inter-régionale de la Picardie et de l'Ile-de-France.

Coeur de Somme rappelle que la Picardie est une quasi exception française, puisqu'elle n'accueille qu'une seule des 203 gares TGV de France et se trouve donc exclue de fait du réseau des destinations TGV en France et en Europe.

Coeur de Somme est favorable à l'option centrale parmi les 3 tracés proposés par RFF. Cette option centrale, longue d'environ 6 km de linéaire de ligne, semble en effet celle qui est réalisable le plus rapidement et notre souhait est de voir le barreau terminé et ouvert le plus rapidement possible.

Coeur de Somme opte également pour un scénario de desserte combinant TGV et TER. Cette offre de service combinée permet d'offrir aux entreprises, aux consommateurs et à tous les Picards une desserte optimum vers Roissy et vers les autres destinations françaises et européennes mais aussi de drainer vers nous une clientèle potentielle inter-régionale attirée par les attraits touristiques et patrimoniaux de notre territoire, son offre nature et son offre commerciale dans un environnement moins stressant et plus attractif que celui de la banlieue parisienne.





Conforter l'agglomération d'Amiens comme pôle commercial et de services majeur

La réalisation du barreau bien entendu aura des conséquences favorables directement sur le pôle industriel amiénois et sur notre infrastructure d'hôtels et de restaurants mais en renforçant ceux-ci et l'attractivité globale il apportera sur notre zone de chalandise de nouveaux clients potentiels.

Nos collègues hôteliers l'ont bien compris et nous sommes tout à fait en ligne avec leurs

propres analyses en faveur de la réalisation du barreau de Roissy.

La liaison à grande vitesse via le barreau TGV Picardie-Roissy est vitale pour Amiens. Pôle commercial et pôle de services, l'agglomération en a besoin pour assumer pleinement son rôle de capitale économique régionale et renforcer sa compétitivité sur le marché du tourisme.

Fixer la population sur la région et attirer de nouveaux habitants consommateurs en Picardie autour des gares TGV et TER structurantes

Cette réalisation permettra également d'offrir sur la région une alternative viable, crédible et économiquement intéressante à la population active de la zone de Roissy et pour elle de trouver sur notre région des opportunités de résidences dans un cadre préservé tant en zone urbaine qu'en zone rural. A terme le barreau peut contribuer à renverser un déclin démographique et nous apporter de nouveaux clients résidents ainsi que leur famille.

La contraction et la facilitation des liaisons Amiens-Roissy aura aussi deux incidences importantes pour deux types de population :



- celle des touristes débarquant à Roissy, accéder à Amiens sera naturel et facile et le crochet par la Picardie, sans rivaliser et exclure la visite de Paris, apparaîtra comme un complément aisé. Ce sont de nouveaux clients potentiels pour les commerces.

- celles des étudiants de la grande zone de Roissy. Pour eux aller faire ses études à Amiens (ESC-école d'ingénieurs-Universités...) offre de nombreux avantages : coûts y compris du logement, cadre de vie, qualité des établissements mais ces

avantages ne pèsent rien face à des conditions d'accès difficiles et onéreuses. La réalisation du barreau doit rendre plus compétitive notre offre « post-bac » et contribuer à drainer de nouveaux habitants et donc de nouveaux clients.



© COMDESIMAGES



Donner à la Picardie la chance dans le développement du Grand Paris d'être plus qu'un figurant.

La Picardie est traversée par de grandes infrastructures de transport : canal, autoroutes, TGV. Du TGV, elle n'a jamais profité, au contraire elle s'est retrouvée marginalisée et exclue de fait du réseau et de toutes ses retombées commerciales, touristiques, immobilières...

Pour une fois avec le barreau ce sera l'occasion de retourner la tendance et de transformer enfin l'essai en faveur de notre territoire. C'est une question d'équité mais aussi de bon sens économique.

Coeur de Somme a relevé dans les documents et les études préalables réalisées et publiées plusieurs éléments à ses yeux incontournables qui militent également en faveur de ce barreau.

Le barreau Roissy-Picardie c'est un facteur décisif de désenclavement. C'est la vraie connexion de la Picardie et d'Amiens au Grand Paris et au Grand Bassin Parisien.

D'après l'IAE, qui vient de « plancher » sur le « Grand Paris » ce nouvel espace sera organisé en archipels de pôles de développement. Au sein de cette mégalozone les archipels périphériques et singulièrement ceux situés plutôt dans la grande couronne parisienne voire au-delà ont un potentiel de développement particulier : espace, qualité de la vie. La Picardie et Amiens ont vocation à participer à ce grand espace mais pour pouvoir y jouer un rôle effectif encore faut-il être connecté. Le barreau offre cette opportunité de connexion.



En effet, les liaisons transversales entre les principaux pôles urbains et économiques du nord de l'Ile-de-France et de la Picardie constituent un enjeu majeur. Toute la question pour notre territoire est d'y être ou non. Avec le barreau nous y serons et nous y serons enfin et pour la première fois. La réalisation du barreau nous remettra dans la course. Sans lui nous serions un territoire périphérique confiné et voué à terme à devenir une « réserve d'indiens ».

Le barreau TGV : un projet cohérent avec les projets de transports nationaux et franciliens

Ce projet entre dans le cadre du développement de la grande vitesse dans le nord de la France, notamment en contribuant à optimiser la capacité LGV nord en offrant une alternative de prolongement des TGV intersecteurs, autre que celui à destination de Lille. En terme de desserte de proximité, le barreau Roissy-Picardie est complémentaire des projets franciliens qui visent à faciliter l'accès du nord de l'Ile-de-France à Roissy (barreau de Gonesse, tangentielle nord, modernisation des RER B et D,...).



Le barreau Picardie-Roissy répond aux besoins de déplacement des Amiénois et des Picards dans la perspective du développement durable. Ce barreau permettra d'apporter une double réponse aux problèmes de déplacements des picards :

- permettre à des trains à grande vitesse de circuler sur le réseau conventionnel picard et nord-francilien, puis desservir la gare CDG-TGV avec des prolongements sur le réseau à grande vitesse vers des grandes villes françaises en contournant Paris
- permettre au titre des trajets domicile-travail, l'accès à la plateforme de Roissy grâce à des trains régionaux directs circulant entre Creil et Roissy.



Ainsi, ce projet offre une alternative au transport automobile individuel permettant le report modal et contribuant de ce fait à la décongestion du réseau routier, notamment francilien.

Conclusion

Au regard des améliorations considérables que ce barreau va apporter aux Picards et aux Amiénois, la fédération Coeur de Somme est particulièrement favorable à sa réalisation. Plusieurs points de vigilance sont cependant à faire valoir :

- veiller à amoindrir les impacts sur l'urbanisme et les espaces traversés par le chantier,
- maîtriser des coûts et travailler à un calendrier de réalisation le plus rapide possible,
- la mise en place de nouvelles liaisons ne doit pas impacter un service rapide, régulier et direct entre Amiens et Paris (gare du nord),
- réaliser le barreau sans attendre et sûrement pas 10 ans.